

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 06 octobre 2021

DELIBERATION

2021/ 87 - ANIMATION PEDAGOGIQUE DU JARDIN PARTAGE DE LA MITTERIE - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE BAILLEUR SOCIAL VILOGIA, L'ASSOCIATION « LES AJONC » ET LA VILLE.

Le bailleur social, dans ses missions de gestion urbaine de proximité, peut favoriser l'émergence de projets collectifs locaux en lien avec des associations et encourager ainsi la participation des habitants.

Il s'agit de développer, par ces projets collectifs, le lien social et l'animation du quartier mais également de sensibiliser les habitants à certains enjeux environnementaux et d'encourager des pratiques en lien avec la nature.

Les espaces extérieurs des bailleurs sociaux constituent une bonne opportunité de développement des jardins collectifs en lien avec la demande des habitants.

Bien au-delà de l'aspect productif, c'est l'occasion de redonner du sens à certains espaces, de créer du lien social entre les habitants voire au-delà du quartier, ou encore de créer un lieu à visée pédagogique sur la nature.

A Lomme, dans le cadre du projet de renouvellement du quartier d'habitat social Mitterie, la Ville, le bailleur social VILOGIA et les habitants ont travaillé, dans le cadre d'ateliers urbains, à l'évolution du quartier.

Le projet de jardin partagé de la Mitterie a ainsi vu le jour en 2011, puis avec l'avancée du projet urbain, a été déplacé et agrandi considérablement, passant à une surface de plus de 350 m² fin 2021.

Ce jardin demande une remobilisation des habitants afin de créer un nouveau projet d'implantation, choisir des techniques selon les zones dédiées, optimiser les espaces, choisir les espèces végétales selon l'orientation du jardin et les envies des habitants...

Après une longue période de travaux et de confinement, le jardin demande également un grand travail de remobilisation des habitants du quartier.

Le jardin partagé, véritable cœur de vie du quartier, jouxtant la future structure sociale municipale Mitterie devant ouvrir en 2022, sera le lieu d'exercice de moments de partage entre habitants, un lieu d'intégration favorisant les rencontres intergénérationnelles et culturelles ainsi qu'un lien fort avec les actions santé portées par la Ville.

Afin de consolider ce partenariat, la Ville, VILOGIA le bailleur social et l'association « Les AJOnc » souhaitent porter convention suivant le modèle ci-annexé et, par le biais de cette collaboration :

- créer du lien et favoriser la mixité sociale ;
- amener les habitants à s'impliquer dans la vie de leur quartier ;
- amener les habitants à une gestion en autonomie.

La Ville participera par l'action de la Maison de Projet de la Mitterie à la coanimation des ateliers habitants, participera à l'évaluation du projet en collaboration avec le bailleur et réalisera le lien entre les actions réalisées au jardin et les autres actions de proximité réalisées avec les habitants (cuisine, embellissement du quartier, ateliers jeunes ...).

Pour rappel, les Maisons du Projet, fédèrent des initiatives entre les habitants des quartiers, développent des actions collectives permettant le renforcement des liens sociaux et familiaux, les solidarités de voisinage, notamment dans les quartiers en veille au titre de la politique de la Ville : Marais- Mont à Camp et Mitterie.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** M. le Maire à signer la convention de partenariat avec le bailleur social Vilogia et l'Association « Les AJOnc », ci-annexée.

ADOPTE A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme